

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Absents : 1

Date de convocation : 17 décembre 2020

Date d'affichage : 17 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian

**Étaient représentés :** MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - BAILLY Béatrice (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RETORNAZ Dominique)

**Absent excusé :** COCHET Jean-Pierre

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-12-133

**Objet :** Création et le développement de pistes de VTT et de VTTAE : demande d'inscription du projet au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) – Sollicitation d'un accompagnement financier au titre d'un appel à projet « Activités de pleine nature »

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Pour rappel par délibération en date du 26 novembre 2020, la Commune a décidé de donner expressément mandat à la SEM Valloire pour la création d'un boucle ludique et de pistes enduros destinées aux VTT et aux VTTAE, et de l'autoriser à développer cette action dans le cadre d'un appel à projets « Activités de pleine nature - Aide à l'amélioration de la qualité des infrastructures et services des sites d'activités de pleine nature dans le cadre de l'inscription au Plan Départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) », et à solliciter le bénéfice d'une aide financière du Département de la Savoie.

En effet, dans le but d'accroître son attractivité 4 saisons, la Commune de Valloire souhaite mettre en œuvre un projet global permettant de relancer le développement de pistes de VTT et VTTAE (VTT à assistance électrique).

Dans ce cadre, il est prévu que 3 entités participent à ce projet global :

➤ la Commune pour la création d'un bike park sur le secteur du parcours de santé situé entre le hameau de la Borgé et celui des Verneys,

Envoyé en préfecture le 31/12/2020

Reçu en préfecture le 31/12/2020

Affiché le 31/12/2020

ID : 073-217303064-20201221-20\_12\_133-DE



- la SEM Valloire concernant la création d'une boucle ludique et de pistes enduros destinées aux VTT et aux VTAE,
- la communauté de Communes Maurienne-Galibier (CCMG) concernant la création de tracés destinés exclusivement aux VTAE.

Après avoir échangé avec le technicien en charge de ces dossiers au Département, il est apparu logique que ce soit la Commune qui sollicite l'inscription au Plan Départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) de l'ensemble des parcours VTT et VTAE en projet de création et de développement sur le territoire communal précités.

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport.

Ce plan a vocation à intégrer les espaces, sites et itinéraires touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de manière durable et concertée. A terme le PDESI73 a pour ambition d'être la vitrine des activités outdoor en Savoie.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- qualification des infrastructures et services sur site
- pérennisation de la pratique et des parcours (maitrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...)
- mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation ...)

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 décembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Dans cette perspective, je vous propose d'inscrire l'ensemble des parcours de VTT et VTAE à développer ou à créer au PDESI 73.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 décembre 2020,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours de VTT et VTAE à développer ou à créer tels que définis en préambule de cette délibération et annexés à la présente,
- s'engager à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires et à garantir la qualité et l'entretien des équipements dans le temps.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/12/2020

Affichage : 31/12/2020

Valloire, le 31/12/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

